



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 13 avril de l'an 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOUS sous la présidence de ROUBICHOUS Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 3 avril 2024

Membres présents : ARNAUD Guillaume, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, CAPPELLA Mickaël, DANJOU Céline, GIRET Julien, HONNORÉ Josiane, NAUDI Edwige, ROUBICHOUS Maxime, ROUBICHOUS Régis

Membres en exercice	11
Membres présents	10
Procuration(s)	0
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

A donné pouvoir : néant

Absent : DARD Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 45 minutes,

■

■ DL-2024-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal le tableau des taxes locales avec les différents taux actuels pour notre collectivité.

Compte tenu de la diminution de la DGF et de la DSR-C plus exactement, compte tenu de la très forte inflation de la cotisation au SIVOM du Douctouyre, une proposition de variation des taux est proposée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **VOTE** à la majorité (10 voix POUR) les nouveaux taux suivants :

- Taxe sur le Foncier bâti augmenter la taxe pour établir un taux à = 39.00 %
- Taxe sur le Foncier non-bâti diminuer la taxe pour laisser un taux à = 151.00 %
- Taxe d'Habitation augmenter la taxe pour établir un taux à = 17.50 %

■

■ **DL-2024-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2023**

Après avoir donné lecture du Compte de Gestion Communal 2023, établi par Monsieur Jean-Marie LECOMTE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques – SGC de Pamiers, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (10 voix POUR) le Compte de Gestion Communal 2023.

■

■ **DL-2024-11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023**

Après avoir donné lecture du Compte Administratif du budget communal 2023, Monsieur le Maire fait état de l'affectation des résultats 2023.

Le Conseil est informé de la parfaite concordance du Compte Administratif avec le Compte de Gestion établi par Monsieur Jean-Marie LECOMTE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques – SGC de Pamiers.

Ces résultats, une fois votés, seront affectés au Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver :

- Le Compte Administratif du budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (9 voix POUR – Le Maire ne participant pas au vote) le Compte Administratif du budget communal 2023.

■

■ **DL-2024-12 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
Constatant que les résultats du compte administratif ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité (10 voix POUR) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	286 153.62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	46 234.51 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	239 919.11 €
Total affecté au c/ 1068 :	46 234.51 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

■ DL-2024-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Après en avoir donné lecture et présenté le détail chapitre par chapitre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif Communal 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité (10 voix POUR) le Budget Primitif Communal 2024.

■

Informations et questions diverses

■ Réunion SIVOM

Lors de la dernière réunion du SIVOM, il a été annoncé que la cotisation 2024 pour la commune d'Arvigna sera calculée au prorata de l'année scolaire soit 6 mois de janvier 2024 à juin 2024. Celle-ci sera d'environ 15 000 euros.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2024, neuf enfants de notre commune sont inscrits sur le SIVE des Pujols. Deux enfants Arvignanais resteront scolarisés sur le SIVOM du Douctouyre.

■ Venue Optical Center

Mercredi Optical Center est venu sur la commune pour proposer des contrôles de vue et audition. Une vingtaine de personnes est venue et a apprécié cette offre gratuite proposée aux habitants.

■ Piégeages Frelons asiatiques

La commune a investi dans 20 pièges à Frelons asiatiques qui vont être disposés sur des points stratégiques afin de piéger un maximum de reines et éviter la prolifération de cette espèce.

■ Entretien des chemins

Le conseiller Jérôme CAPELLA a relancé l'entreprise qui doit venir entretenir les bas-côtés des chemins et voiries mais aucune date n'a été programmée pour le moment.

■ Rafrachissement église

Une discussion est ouverte pour savoir si des membres du Conseil Municipal sont volontaires pour aider à repeindre les murs de l'église où les tableaux seront de retour en juin 2025. L'objectif est de mettre au propre les murs afin que ce soit esthétique pour l'inauguration du retour des tableaux qui sont actuellement en cours de rénovation.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **13 avril 2024**, il est **19 heures 16 minutes**.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Original signé

Original signé

Céline DANJOU

Maxime ROUBICHOU